

La séance d'ouverture est présidée par Joël TERRIER (Loiret) qui souhaite la bienvenue aux participants et donne la parole à Jacques GROLAUD qui rappelle les activités du Bureau National depuis le Congrès de MENTON.

La formation continuée : (voir compte rendu des Bureaux Nationaux des 30.09.78 et 4.11.78).

Il ne s'agit là que d'une reconnaissance explicite du droit des Psychologues Scolaires à la formation continuée en université. Il nous appartient maintenant de préciser la conduite à tenir pour que cette formation réponde à notre attente. Trois des six centres de formation ont répondu à notre offre de collaboration : BORDEAUX, GRENOBLE, PARIS.

Service de psychologie de l'Education : (J. DEILLE)

Synthèse des compte rendu faits à partir des rencontres Psychologues Scolaires - Centres d'Information et d'Orientation dans les départements : Allier, Aude, Cantal, Gers, Lot, Moselle.

Tous les compte rendu font état de la satisfaction des participants à ces rencontres. On s'est même demandé parfois : pourquoi avoir attendu jusqu'à maintenant pour réaliser ce "contact" ?

Les contenus des rapports se situent à deux niveaux :

- l'immédiat,
- l'avenir.

L'Immédiat, dans le contexte présent.
Comment coopérer ensemble maintenant ?

Comment assurer le relai CM2-6ème : contacts avec les ~~Conseillers d'Information et d'Orientation~~ des CES ou Lycée d'accueil, participation des Psychologues Scolaires aux réunions concernant la scolarité des élèves de 6ème dans les CES et lycées.

Réfléchir ensemble sur la communication de l'information concernant les enfants. Quel type d'information donner ? Comment la donner ?

Information chiffrée : ne plus donner de QI sur les compte rendu qui vont aux Commissions de Circonscription Pré-Scolaires et Elémentaires, Commissions Départementales de l'Education Spéciale, Commissions de Circonscription du Second Degré. Communiquer celle-ci exclusivement au Psychologue Scolaire ou Conseiller ~~d'Information et~~ d'Orientation qui est en poste à la Commission Départementale de l'Education Spéciale par exemple.

Réflexion sur une attitude commune à définir face aux nouvelles modalités de fonctionnement de l'entrée en 6ème et de la mise en place des commissions de recours.

.../...

L'Avenir, avec une autre perspective,

celle de la création d'un corps unique (il ~~semble~~ ^{auquel} qu'il ~~faill~~ ^{fait} trouver ~~le~~ ^{un} nom de ~~corps unique~~...). ~~et qui devrait se réclamer~~

- création d'un corps unique se réclament des principes de Wallon,

- Intervention ^{intervenu} à tous les niveaux de la scolarité,

^{definir les modalités de ses membres: formation unique}

- Formation ~~unique~~ avec une dernière année dont le contenu pourrait être différent selon le choix de chacun. ~~ce qui voudrait donc dire qu'il y aurait des apports différents des membres de ce corps au niveau de leur fonction. (Est-ce à dire qu'il y aurait le clinicien, l'informateur sur les carrières, etc... ?).~~

Cela mérite réflexion puisque un rapport fait état de l'intégration dans ce nouveau corps des conseillers documentalistes et des conseillers en formation continuée des CET.

Cette formation serait en trois ans, après le DEUG, donc niveau maîtrise + une année. Cette dernière année étant l'année de spécialisation, ~~par rapport~~ ^{selon} à ce qui a été ~~dit~~ ^{envisagé} précédemment.

On peut aussi poser l'hypothèse d'une fonction unique, donc d'une dernière année dont le contenu serait aussi le même pour tous.

Cette idée d'un corps unique suppose pour le moins qu'on cesse de penser avec notre cadre actuel. Or, il est rapporté des réticences...

* Conseillers d'information et d'orientation opposés à entrée des Psychologues Scolaires dans les CES car c'est méconnaître leur travail....

* "nous sommes les psychologues du premier cycle, il ne faut pas l'oublier".

Cette idée d'un corps unique suppose que l'on abandonne la réflexion faite à partir des clivages actuels Psychologues Scolaires - Conseillers d'Information et d'Orientation. Les uns sans statut, dans les maternelles, et le primaire, les autres avec leur statut et leur intervention au delà du primaire.

Il faut sortir de cette idée de hiérarchie qui implicite-ment apparaît là. Le travail le plus urgent, le plus indispensable est à faire au niveau de la maternelle et du primaire, car c'est là que se joue l'avenir des enfants et de leur scolarité dans le secondaire.

S'il y a des lieux plus nobles que d'autres pour exercer, je serais tentée de penser que la maternelle et le primaire sont ce lieu... mais c'est un autre débat.

.../...



Finalités de l'A.F.P.S.

Le Conseil d'Administration attend beaucoup du travail effectué dans les départements.

Il est évident que ^{la diversité} l'éventail syndical ^{permet à} est tel que chaque Psychologue Scolaire ~~doit maintenant trouver~~ ^{d'assurer} à qui confier la défense de ses intérêts personnels.

~~Dans un tel contexte,~~ ^{donc} Il appartient à l'Association Française des Psychologues Scolaires de répondre à d'autres attentes ~~du~~ ^{que} Psychologue Scolaire. ~~Nous tenterons de les découvrir au travers~~ ^{des} interventions des délégués. ~~des~~ ^{que} ~~précisons~~ ^{que}

Situation de l'Association (Y. MARION)

Point des adhésions au 30 novembre 1978.

Quarante départements ont répondu à notre appel urgent. Sur ces quarante départements :

- * Deux ont répondu négativement, c'est-à-dire qu'il n'y a plus ni délégué, ni adhérents, soit une perte de 25 adhérents par rapport à 77-78. Il s'agit du 34 - HERAULT et du 68 - HAUT-RHIN.
- * Deux ont répondu qu'ils jugeaient bon de ne pas payer les 35 francs pour le déplacement des délégués. A notre sens il s'agit d'un manquement aux décisions du Congrès de MENTON. Nous l'avons dit, nous attendons à ce jour leur réponse. Mais la question reste posée. Peut-on considérer adhérent celui ou celle qui manque à l'esprit de solidarité que l'AFPS a voulu ? Il s'agit du 55 - MEUSE et du 86 - VIENNE. X

L'an dernier, au 30 novembre nous avons enregistré 210 adhésions et l'année précédente 220 à la même époque. Cette année, nous avons enregistré 357 adhésions, soit 147 de mieux que l'an dernier. Il est certes trop tôt pour se prononcer mais cela apparaît de bonne augure pour le nombre final des adhésions de cette année.

Toutefois, pour le même nombre de départements (40), et par rapport au nombre d'adhésions 77-78, nous enregistrons une perte actuelle de 52. C'est dû, d'une part à la perte de 25 adhérents du 34 et du 68 et de départements affirmant qu'ils n'ont pas encore fait le plein : le 62, le 57, le 13, par exemple. Mais, sur les 40 départements reçus, 20 sont en augmentation de un, deux ou trois adhérents.

Jusqu'à présent et pour les adhésions, une année qui ne s'annonce pas trop mauvaise malgré l'augmentation très sensible du montant global de la cotisation.

Ajouter bilan financier

.../...



Loi d'orientation

~~Je suis persuadé que~~ les délégués départementaux nous apporteront les résultats des actions entreprises dans les commissions de l'éducation spéciale. Certains ~~sont très positifs et~~ pourront représenter des objectifs à poursuivre par d'autres collègues.

~~Sur le plan national,~~ les textes en préparation ne sont pas aussi révolutionnaires que prévus. Ils ne mettent, pratiquement rien en cause. Toutefois, ils précisent l'esprit qui doit présider à l'application des textes en vigueur et ce, en serapprochant parfois de nos positions. Mais l'accord se fera-t-il entre Santé et Education pour aboutir à la publication officielle de ces nouveaux textes ? *minutants*

Service de recherche

(Voir Revue n° 23 - page 93).

Cette proposition a suscité des réponses positives de quelques collègues. Nous en attendons d'autres pour faire la synthèse.

Congrès 1979

VICHY pourrait l'accueillir si la déléguée départementale est assurée du concours des Psychologues Scolaires de l'ALLIER pour la préparation.

Séminaire 1979

Dans un souci de décentralisation de ces journées, le Bureau National avait songé à la BRETAGNE, pour organiser le prochain séminaire.

Les départements bretons n'étant pas représentés à ORLEANS, nous espérons que la lecture du compte rendu les fera réagir.

LA REVUE
-0-0-0-0-0-

Après un départ bien difficile, notre REVUE est parvenue à une place enviée parmi les publications spécialisées. Nous devons l'essentiel de cette réussite à R. LEPEZ qui a assumé seul pendant plusieurs années :

- le secrétariat de la rédaction et,
- la gestion financière de la revue.

Il recevait les articles,
choisissait ceux qui lui convenaient,
en opérait la duplication,
les ventilait aux membres du Comité de lecture pour correction,
effectuait la mise en page,
arrêtait le nombre de pages
ventilait les épreuves pour une ultime correction,
donnait le "bon à tirer",
décidait du nombre des tirés à part,
assurait les expéditions, etc..., etc...

Sur le plan financier, il facturait les abonnements, relançait les retardataires, se chargeait de la diffusion en librairie, assurait la prospection de nouveaux abonnés, tenait le fichier des abonnés, envoyait la facture à l'A.F.P.S., etc..., etc...
a payer

Une telle somme de travail bénévole engendre l'admiration et nous nous sommes trop longtemps reposés sur ce collaborateur précieux, le laissant mener à sa guise une revue qui donnait satisfaction au plus grand nombre.

Plus de 2000 abonnés ! Voilà qui témoigne d'une réussite exceptionnelle.

Mais avec l'augmentation du nombre des lecteurs, augmentent également les charges, la gestion s'alourdit et R. LEPEZ ne suffit plus à la tâche. Les observations, puis les réclamations s'accumulent. Il faut que le Bureau National se penche sur le problème.

Hélas, il est trop tard. Très vite nous nous heurtons à un domaine privé. La revue est devenue l'affaire de R. LEPEZ et il n'entend pas partager ses responsabilités. Le Bureau National précédent avait connu les mêmes difficultés sans pouvoir y apporter remède.

Le Bureau National ne parvient pas à connaître la situation exacte de nos abonnements, à se faire présenter un budget prévisionnel. Le déficit fut tel à un moment qu'il mit en danger l'existence même de l'association.

partage des tâches Il faut multiplier les interventions pour *favoriser et im-*
~~dans le fonctionnement de la Revue.~~ Un règlement fut établi en commun avec les membres du comité de rédaction et adopté par le Conseil d'Administration de PARIS en 1977. Il laissait le secrétariat à R. LEPEZ et le soulageait de certaines ~~tâches~~ : tenue du fichier, facturation, abonnements, ~~expéditions~~, désormais assumées par G. LELOUEY (50).

responsabilités

.../...

Un budget prévisionnel est établi par Y. MARION, conformément à la législation sur la presse qui nous impose une réserve financière égale au coût de trois numéros. Une fois le numéro composé, c'est le Président de l'Association Française des Psychologues Scolaires, directeur de la revue, qui donne le "bon à tirer" désormais indispensable à l'imprimeur pour sortir la revue.

Quant au contenu de la revue, il doit être arrêté en commun accord entre tous les membres du comité de rédaction.

Qu'advint-il dans les faits ? G. LELOUEY est arrivé à accomplir sa tâche à la satisfaction générale. Nous ~~pouvons l'en remercier, ce n'était pas chose facile.~~

Y. MARION continua à recevoir des factures de l'imprimeur, d'un montant toujours supérieur au devis. En effet, R. LEPEZ n'a jamais pu prévoir les dépenses annexes à l'impression (tirés à part, clichés spéciaux...).

Quant au choix du contenu, R. LEPEZ ne parvint jamais à partager ses responsabilités avec ^{tous} les membres du comité de lecture.

Tout ceci pour en arriver à ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui "l'affaire LURCAT". ~~En fait,~~ Cette affaire ne fait que traduire le malaise qui règne entre R. LEPEZ et le Bureau National. ~~Elle ne doit pas nous détourner du problème fondamental qui se pose en termes de pouvoir.~~ L. LURCAT, chercheur au C.N.R.S., est ~~une collaboratrice~~ ^{sont} généralement appréciés de nos lecteurs.

*à la ligne
Des articles de*

C'est pourquoi : Quinze numéros sur 21 ont ouvert leurs pages à ses écrits. ^{Le Bureau National} Déjà, par le passé, certains lecteurs avaient regretté la part trop belle faite par la revue à certains auteurs. ^{qui s'adressent au détriment d'autres} Mais R. LEPEZ a toujours ressenti les jugements sur L. LURCAT comme des attaques personnelles.

^{R. Lepez} Alerté par le Bureau National, il s'était engagé à faire un effort pour réduire le rythme de publication des articles de L. LURCAT. ~~D'autres auteurs méritent en effet d'être lus et de trouver audience auprès de notre revue.~~

Pourtant, deux articles sont encore prévus au numéro 22. Cette fois, le Congrès de MENTON rappelle les prises de position de L. LURCAT ^{sur} les Psychologues Scolaires ("Nouvel Observateur" "Education") ^{Dans le} Pour ~~apaiser ces tensions,~~ le Bureau National propose une interview. Elle est réalisée. ^{Elle en accepte la formule}

*but
et une mise en fait définitive*

L. LURCAT en interdit la publication et retire ses deux articles en instance.

Au lieu de laisser le temps faire son oeuvre (cf. mise au point du Bureau National dans le numéro 23), R. LEPEZ décide seul de mettre le feu aux poudres dans les numéros 22 et 23, en publiant sa version des faits et des lettres ^{à sens unique,} comme si elles étaient les seules réactions de nos lecteurs. ^{De tenir} à votre disposition des correspondances qui vont dans un tout autre sens et que notre souci de calmer les esprits nous a fait conserver.

*et demande au BN
d'adopter une attitude ferme*

.../...



C'est donc l'escalade, et il convient d'y mettre fin:

- en préservant la liberté d'expression,

- mais aussi en pesant les conséquences de la tension actuelle sur la gestion d'une revue qui ^{contribue} justifiée pour une grande part ~~la raison~~ ^{en} d'être de l'Association Française des Psychologues Scolaires.

raisonnement

Je souhaite que la commission qui étudiera le problème le fasse avec beaucoup de sérénité, sans parti pris, en exploitant les réflexions des départements.

Elle devra proposer au Conseil d'Administration des solutions définitives, car le Bureau National ne peut consacrer la totalité de son énergie au problème de la revue.

Lettre de R. LEPEZ au Conseil d'Administration

R. MARIEL demande la parole pour donner lecture d'une lettre de R. LEPEZ.

"Suresnes, le 6 décembre 1978.

"Aux membres du Conseil d'Administration de l'A.F.P.S.

"Chers collègues,

"Il ne m'est pas possible de me rendre à ORLEANS comme j'y ai été invité. "Aussi, avant que vous ne preniez des décisions graves pour l'avenir de "la revue suis-je dans l'obligation de vous écrire ce que je vous aurais "dit, afin que les responsabilités soient bien localisées."

"Je rappellerai d'abord que j'assume depuis le numéro 4, en 1966, du "Bulletin de l'A.F.P.S. transformé à mon initiative, en 1969, en cette "revue "Psychologie Scolaire" dont chaque numéro est distribué aujourd'hui à environ 2000 personnes. Le succès de cette revue qui m'a demandé un très gros travail, et qui n'a été possible qu'avec l'aide "d'une équipe efficace que j'ai constituée avec l'approbation des bureaux nationaux successifs, n'avait, jusqu'à une date assez récente, "posé aucun problème dans le fonctionnement de l'A.F.P.S. Tout le monde "se réjouissait de l'existence, de la tenue de cette revue qui peut aujourd'hui rivaliser avec les revues françaises de psycho-pédagogie les "plus prestigieuses."

"Je m'interroge toujours sur les raisons qui ont déclenché dès l'installation de l'actuel bureau une agressivité qui est vite devenue évidente. "Notre comité a eu, avec le bureau, des réunions de travail où la haine "était presque palpable. La raison qui me paraît la plus vraisemblable "est que ce bureau tolérait mal la relative indépendance du comité de "lecture, indépendance qui avait été voulue par les bureaux précédents, "soucieux d'assurer à la revue le maximum de liberté d'expression, dans "le respect de notre idéal commun, auquel, je pense, nous avons toujours "été fidèles."

"La volonté de mise au pas s'est manifestée lors de l'élaboration du "Règlement intérieur du fonctionnement de la revue". Nous avons passé "un après-midi entier, comité et bureau réunis à concilier un avant-projet, "établi par le bureau "dans l'agressivité" aux dires mêmes de son auteur, "et un autre avant-projet établi par le comité de lecture. Nous étions

.../...



"parvenus, après une âpre discussion, article par article, à un accord sur
"un texte commun qui devait être soumis au prochain Conseil d'Administra-
"tion. Quelle ne fut pas ^{alors} notre surprise de voir voter par ce Conseil
"d'Administration un texte très différent de celui qui avait notre accord
"à tous. On me dira que le Conseil d'Administration est souverain, et c'est
"vrai. Mais je demande si le président et les membres du bureau, qui étaient
"moralement engagés par cet accord se sont bien loyalement battus pour le
"faire adopter par le Conseil d'Administration. Tout me porte à croire que
"ce texte ne vous a pas été soumis et qu'on a soumis à votre vote l'autre
"texte "élaboré dans l'agressivité".

"C'est ainsi que nous avons vu apparaître des dispositions de nature à
"compromettre gravement le fonctionnement du comité de lecture. Ainsi
"avons-nous prévu que lorsqu'une place est vacante dans ce comité le
"choix du successeur serait fait par le bureau sur proposition du comité
"de lecture. Cette disposition qui avait toujours fonctionné dans le
"passé me paraît une condition élémentaire au bon fonctionnement d'une
"équipe. Et bien non, désormais le bureau choisit sans se soucier le
"moins du monde des besoins de l'équipe. Cette clause a joué, lors du
"départ de Laborde. Le bureau, sans consultation du Comité a désigné
"pour lui succéder un de ses membres dont l'agressivité est si mal con-
"trôlée qu'il lui est arrivé de me raccrocher le téléphone au nez au
"cours d'une conversation et qui ne juge pas utile de terminer ses billets
"par la moindre formule de politesse.

"Mais il y a plus grave. Nous avons vu apparaître aussi cette disposition
"tout à fait antidémocratique selon laquelle un membre du comité, en dé-
"saccord avec une décision prise à la majorité peut demander l'arbitrage
"du bureau national. C'en était fini de la démocratie au sein du comité,
"et les faits l'on vite prouvé."

"L'affaire LURCAT a été le cheval de bataille qu'on a aussitôt enfourché :
"un article de Liliane LURCAT, adopté par le comité à l'unanimité moins
"une abstention a été interdit par le bureau rendant son arbitrage. On
"ne dira jamais assez combien cette mesure d'interdiction a été arbitrai-
"re et contraire à toutes les règles de la liberté d'expression, dans une
"revue de psychologues plus que dans tout autre."

"On reproche à Liliane LURCAT deux articles parus l'un en 73 dans le
"Nouvel Observateur, l'autre en 74 dans l'Education. Qui, parmi vous, les
"a lus, ces articles ? Je les ai sous les yeux et je suis persuadé que si
"nous les publions aujourd'hui dans notre propre revue, comme l'un d'entre
"vous l'a suggéré, ils rencontreraient l'approbation de presque tous nos
"lecteurs, psychologues scolaires compris. Seuls s'en offenseraient ceux
"qui pensent qu'on peut impunément "coller des étiquettes" sur les enfants
"ou participer à leur mise en fiches perforées. Pourtant c'est là le point
"de départ du conflit. Lecture hâtive de quelques uns ? Réaction paranoïa-
"que de quelques autres qui ne peuvent supporter l'ombre d'une critique ?
"Je ne sais, mais je pense que ceux qui n'étaient pas d'accord pouvaient
"prendre leur plume et répondre à LURCAT. Notre "Courrier des lecteurs"
"eût volontiers accueilli leurs arguments."

"Devant le bruit fait par quelques uns, nous avons demandé à L. LURCAT de
"venir s'expliquer devant le comité de lecture et le bureau réunis. C'était
"en 1975. Le Président était absent. LURCAT s'est expliquée, calmement,
"et son calme a été méritoire face au comportement véhément d'un des mem-
"bres du bureau. Il est apparu ce jour là que LURCAT n'avait dénoncé que
"des pratiques que nous réprouvons tous et que cette ancienne collabora-
"trice de Wallon était à nos côtés dans la lutte contre les caricatures
"de psychologie à l'école qu'on veut parfois nous imposer, à nos côtés

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work. It is followed by a detailed account of the various projects and the results achieved. The report concludes with a summary of the work done and the prospects for the future.

The second part of the report deals with the financial aspects of the work. It gives a detailed account of the income and expenditure of the organization and shows how the work has been financed. It also discusses the financial position of the organization and the measures taken to ensure its financial stability.

The third part of the report deals with the administrative aspects of the work. It gives a detailed account of the organization's structure and the work of its various departments. It also discusses the measures taken to improve the organization's efficiency and to ensure that its work is carried out in a timely and effective manner.

The fourth part of the report deals with the social aspects of the work. It gives a detailed account of the organization's social activities and the work done to improve the living conditions of the people. It also discusses the measures taken to ensure that the organization's work is carried out in a socially responsible manner.

The fifth part of the report deals with the future prospects of the organization. It discusses the various challenges that the organization faces and the measures taken to overcome them. It also discusses the organization's plans for the future and the steps that will be taken to ensure its continued success.

"aussi dans la recherche d'une authentique psychologie au service de l'enfant. La soirée s'est terminée très amicalement, toute agressivité dissipée. Quelques uns des membres du bureau qui sont ici et qui ont vécu cette soirée peuvent en témoigner. Quatre articles de LURCAT ont été publiés depuis cette soirée, à la satisfaction de nos lecteurs."

"Pourquoi, en 1978 a-t-on ressorti cette vieille querelle, avec les mêmes arguments, comme si cette explication publique n'avait pas eu lieu ? La volonté de créer l'incident, de créer le conflit avec le comité de lecture était évidente. Le bureau nous a signifié l'interdiction de publier un article sur "le jeu de fiction", sans l'avoir lu, en punition d'un délit d'opinion purement fantasmatique, alors même que le numéro 22 était prêt à paraître."

"Ce qui était grave, c'était moins le conflit des compétences entre le bureau et le comité que cette innovation d'une censure. Pour la première fois dans notre revue quelqu'un était interdit de parole. Je suis de ceux pour qui toute censure est odieuse et il était inacceptable pour moi de cautionner celle-ci."

"Le numéro 22 a beaucoup tardé. Pendant plusieurs mois j'ai multiplié les démarches, les tentatives de conciliation. Je me souviens avoir écrit au Président, le soir de Noël, une lettre pacifique, amicale, pour tenter de le faire sortir de son obstination dans l'erreur. En vain."

"Enfin, pour sortir d'une impasse qui risquait d'être mortelle pour la revue on m'a accordé une tentative de conciliation sous forme d'une nouvelle interview de LURCAT, en me laissant entrevoir que si les explications étaient jugées satisfaisantes l'interdit serait peut-être levé."

"L'interview eut lieu. J'y assistais en témoin muet. L'interviewer était précisément ce collègue qui lors de la précédente rencontre s'était signalé par la véhémence de ses propos et de son comportement. Il avait préparé, ce soir là non pas des questions susceptibles de susciter le développement de la pensée de l'interlocuteur, mais une série de longs réquisitoires, de mises en demeure de faire amende honorable, d'agressions verbales totalement injustifiées. LURCAT, dans l'intervalle des réquisitoires répondait avec calme et dignité, et à la fin de l'entretien de nouveau, il n'y avait plus trace d'agressivité."

"Pourquoi, dès lors a-t-elle refusé la publication de l'entretien ? C'est qu'à la relecture, à tête reposée, l'agression verbale de son interlocuteur lui est apparue avec évidence. Ce qu'on exigeait d'elle c'était un reniement de ses prises de position contre le psychologisme, contre la ségrégation, contre les mises en fiches, en cartes et en dossiers. Et cela était intolérable. Elle a préféré retirer ses articles et c'est tout en son honneur. Elle s'en est expliquée dans une lettre que je joins à la mienne et qui est destinée à être publiée dans le numéro 24. J'espère qu'au moins on ne lui dénierait pas le droit de réponse."

"La conciliation avait donc échoué, faute encore d'un peu de maîtrise de l'agressivité, et le problème restait entier. Je vous le demande, fallait-il faire paraître ce numéro 22 sans que personne ne sache que l'un de nos auteurs était interdit ? Fallait-il cesser de paraître ? J'ai choisi, avec l'accord de la majorité du comité de lecture de faire paraître le numéro 22 et de dire qu'il y manquait un article. Quoi qu'il advienne je ne regrette rien car je pense avoir sauvé ainsi l'honneur de la revue. De nombreux lecteurs m'en ont d'ailleurs remercié."

1947

1. The first part of the report deals with the general situation of the country in 1947. It is a very interesting and informative study of the political and economic conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

2. The second part of the report deals with the political situation in 1947. It is a very interesting and informative study of the political conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

3. The third part of the report deals with the economic situation in 1947. It is a very interesting and informative study of the economic conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

4. The fourth part of the report deals with the social situation in 1947. It is a very interesting and informative study of the social conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

5. The fifth part of the report deals with the cultural situation in 1947. It is a very interesting and informative study of the cultural conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

6. The sixth part of the report deals with the international situation in 1947. It is a very interesting and informative study of the international conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

7. The seventh part of the report deals with the future of the country in 1947. It is a very interesting and informative study of the future conditions of the country at that time. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

8. The eighth part of the report deals with the conclusion of the report. It is a very interesting and informative study of the conclusion of the report. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

9. The ninth part of the report deals with the bibliography of the report. It is a very interesting and informative study of the bibliography of the report. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

10. The tenth part of the report deals with the index of the report. It is a very interesting and informative study of the index of the report. The author has done a great deal of research and has presented a very clear and concise account of the situation.

"Dans le numéro 23 j'ai publié les réactions des lecteurs. ON m'accuse de
"les avoir sélectionnées. J'affirme sur l'honneur avoir publié toutes les
"lettres reçues, comme je le fais toujours. Ce n'est pas ma faute si la ré-
"probation de la censure a été unanime et si aucune lettre n'est venue ap-
"prouver la décision du bureau. On m'accuse aussi d'avoir publié ces lettres
"sans l'accord des membres du comité appartenant au bureau. Je réponds que
"j'assume seul depuis toujours la responsabilité du courrier des lecteurs.
"C'est une responsabilité simple : elle consiste à publier toutes les
"lettres reçues et il ne se trouvera que les partisans de la censure pour
"penser qu'il y faille faire un tri".

"On me reproche aussi de n'avoir pas soumis le "Questionnaire" à l'ensem-
"ble du Comité de lecture. C'est vrai. Il a été élaboré par un groupe de
"travail que j'ai présidé, composé exclusivement des membres du comité
"n'appartenant pas au bureau. C'est qu'au point où nous en étions du con-
"flit nous avons estimé nécessaire de consulter aussi la base sur ce qui
"est devenu "l'affaire LURCAT". Dois-je comprendre que la base n'avait
"pas à être consultée sur ce chapitre ? Là encore, je ne regrette rien."

"Nous voilà installés à nouveau dans le conflit. Le numéro 24, qui est prêt,
"n'a pu vous être distribué, le bureau ayant mis l'embargo sur les bandes
"adresses."

"Je ne démissionnerai pas. Je vous demande même le renouvellement de mon
"mandat de secrétaire de la rédaction. Mais je continuerai à dénoncer toute
"censure, d'où qu'elle vienne et quoi qu'il advienne."

"On va vous demander sans nul doute de mettre fin à mon mandat. Je vous mets
"en garde : l'A.F.P.S. aura fait un pas de plus dans la voie de la censure
"et de la répression en étouffant aussi ma voix."

"Vous êtes l'instance suprême de l'A.F.P.S. Vous avez le pouvoir de dire votre
"désaveu à ceux qui ont pris en votre nom une décision désastreuse. Vous avez
"le pouvoir d'exiger que LURCOIT soit autorisée à publier de nouveau un ar-
"ticle par an dans votre revue, et votre revue pourra continuer."

"Mais si les responsables de cette erreur s'obstinent et refusent cette
"solution, j'estime qu'il est de votre devoir d'exiger leur démission. On
"peut accepter, à la rigueur, que des responsables commettent une erreur,
"fut-elle de taille comme ici, mais on ne peut accepter qu'ils s'y obsti-
"nent."

"J'attends de vous que vous preniez des décisions conformes à la liberté
"d'expression qui m'est chère par dessus tout, comme à vous tous, ou pres-
"que, j'en suis sûr. Le renouvellement de mon mandat s'accompagnera de
"l'autorisation de publier dans un prochain numéro l'article de LURCAT res-
"té dans mon dossier, l'autorisation de publier d'elle un article par an,
"ainsi que les compte rendus de livres ou de Congrès qu'elle désirerait
"nous donner. ET l'affaire LURCAT sera définitivement close."

"Je vous demande aussi de ne pas vous séparer sans avoir abrogé et refait
"les deux articles du règlement intérieur du Comité de lecture dont j'ai
"dénoncé plus haut la nocivité."

"Je vous adresse mon très cordial salut."

"R. LEPEZ."

.../...

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing as several lines of a paragraph.

Third block of faint, illegible text, continuing the document's content.

Fourth block of faint, illegible text, showing further details or a continuation of the main text.

Fifth block of faint, illegible text, likely a concluding section or a separate paragraph.

Final block of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a signature or footer.

COMPTES RENDUS DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX

LA FORMATION

Les départements réaffirment la nécessité d'une formation initiale de haut niveau (maîtrise + diplôme de Psychologie Scolaire). Le contenu de la formation doit faire une plus large place aux techniques projectives.

Quant à
Pour la formation continuée, *la P.S. ne nous estimait pas l'importance de la...* il ne semble pas réaliste de refuser l'aumône qui nous est faite. *Il convient d'agir pour l'étendre dans sa durée, pour en maîtriser la forme et les contenus, pour ne pas en laisser l'exclusivité aux seuls centres de formation initiale.*

mais considèrent qu'
En ce qui concerne
Quant à la formation en Ecole Normale, elle ne semble se concevoir qu'en tant que information n'entrant pas dans le crédit réservé à la formation continue. Les UER de Sciences de l'Education sont en mesure de nous apporter des réponses à notre attente pédagogique.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE DE L'EDUCATION

Cette question, sans être négligée, semble une préoccupation secondaire pour nombre de collègues. Les contacts établis avec les Conseillers d'Orientation s'avèrent généralement positifs, même si les séquelles du passé ne semblent pas totalement effacées.

FINALITE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

- Maintenir la solidarité entre Psychologues Scolaires *au delà des idéologies* *option personnel*
- Rompre le désarroi né des querelles syndicales ou du simple isolement
- Tracteur idéologique de tous les syndicats *qui* *assureraient la mise en oeuvre des idées* ---> Problème de liaison
- Lieu privilégié à *sauvegarder* pour promouvoir la Psychologie Scolaire
- *Point de rencontre*
- Lieu de regroupement au-delà des appartenances syndicales pour prouver l'existence de la Psychologie Scolaire
- Se situer dans une visée prospective, pas trop prudente
- Instance de réflexion *et organisme de recherche*
- Se limiter aux problèmes généraux de la profession, les cas particuliers revenant aux syndicats
- Respect du TI - Ch II des statuts
- Promouvoir la fonction, l'idéal des Psychologues Scolaires
- Organisme de recherche
- Rôle d'information, de liaison, d'organisateur de rencontres

LA REVUE

Les départements acceptent mal l'étalage des problèmes de personnes dans la revue. Ils considèrent qu'ils en ont sans doute sous estimé la gravité, peut-être par manque d'une information complète, rapportant tous les points de vue.

DS Souhaiter une parution plus régulière, plus fréquente si possible, demande de numéros consacrés à un seul sujet *(techniques de projection)* avec études de cas, l'orthophonie, linguistique...

Elle doit être le reflet de la pensée de l'Association Française des Psychologues Scolaires et non d'un seul individu. Il faut l'ouvrir davantage aux Psychologues Scolaires. Qui est à l'origine de la censure de certains collègues : séminaire CORMAN, travaux de DEVILLI CAVELIN, retard apporté à la publication attendue des articles de MASSET, Docteur FLEURY, TOESCA,...

Les journées de Grenoble seront-elle publiées ?

LA 100-1000

On 10/10/77, the following information was received from the source:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

The source has been advised that the following information is being disseminated to the press:

(Rapporteur O. LESCARRET (32).

Notre groupe : 11 adhérents A.F.P.S.

- dont 2 non syndiqués
- 5 SPEN
- 1 SPEN et CFDT
- 1 SNI
- 2 SNI (U et A)

I POSITION DU PROBLEME

1 - Historique :

Rôle longtemps indéfini, mi-association, mi-syndicat. Intérêt de sa dimension syndicale alors que le SNI ne l'assumait pas.

- En 1973, prise de conscience des limites de l'Association Française des Psychologues Scolaires, car elle n'avait pas les droits ou les pouvoirs d'un syndicat --- d'où création du SPEN.

- Depuis, émergence de l'ambiguïté qui entraîne des difficultés concrètes :

- * Pertes de certaines adhésions
- * Pas d'autorisations d'absences accordées pour des réunions A.F.P.S. (car n'a pas juridiquement un statut de syndicat)
- * Le Ministère l'exploite, jouant sur les deux versants.

2 - Quelques exemples concrets

- Indemnité de logement
- Cantine (Manche)

* Est-ce que c'est le rôle de l'Association Française des Psychologues Scolaires de rencontrer le Ministère ou l'Administration Départementale pour résoudre ces problèmes dans leurs aspects pratiques et individuels?

* Inversement : des activités telles que le séminaire Corman organisé par le SPEN sont-elles réellement le rôle d'un syndicat ou plutôt : regret que certaines analyses du SPEN n'émanent pas de l'A.F.P.S.?

3 - Autre façon de poser concrètement le problème :

Pour un syndiqué au SPEN, quel intérêt original peut-il trouver en adhérant à l'Association Française des Psychologues Scolaires ?

d'où, nécessité de dépasser cette ambiguïté.

Pour cela, on doit essayer de préciser quels sont les aspects originaux et spécifiques, qui sauvegardent l'identité de l'A.F.P.S., à côté de celle des syndicats.

II SPECIFICITE, ORIGINALITE de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES PAR RAPPORT AUX SYNDICATS

- L'Association Française des Psychologues Scolaires :

FRANZISKA FRANKFURTER (2011)

- instance de réflexion, qui peut promouvoir la Psychologie Scolaire, et donner une image de marque de la Psychologie Scolaire.

- lieu des analyses fines pour l'intérêt de l'individu psychologue et non du fonctionnaire de l'Education Nationale.

- lieu des orientations et positions fondamentales plus que celui des revendications pratiques.

- "Tracteur idéologique" (Ardèche) qui aide l'ensemble des Psychologues Scolaires à définir leur philosophie et leur fonction.

- ceci débouche :

- sur des retours sur nos pratiques (quitte à en dénoncer certains aspects)
- sur des prises de distance
- sur des retours théoriques (ex : les Séminaires)

Pour les revendications, les rapports de force, le Psychologue Scolaire fait appel au syndicat de son choix, ~~dont la démarche est beaucoup plus dure, ou surtout plus opérationnelle (ce qui ne l'empêche pas d'évoquer alors des problèmes de fond, mais plus accessoirement).~~

En-commentaire; il découle de ces distinctions, non une coupure, mais une articulation de l'Association Française des Psychologues Scolaires par rapport aux syndicats :

* L'Association Française des Psychologues Scolaires permet au Psychologue Scolaire des analyses, qui à leur tour le renverront vers des arguments pour ~~leur~~ ^{son} choix syndical.

* L'Association Française des Psychologues Scolaires, par ses positions propres, peut représenter pour les syndicats un élément de pression, de poids, d'appui face à l'administration (telles que les Fédérations de parents, ou Associations de Professeurs...)

* L'Association Française des Psychologues Scolaires rassemble les Psychologues Scolaires en dehors des clivages syndicaux, pour déboucher sur des discussions qui correspondent à un idéal commun --- les proposer aux syndicats (aux militants syndicaux ensuite de les faire aboutir).

Donc collaboration possible + que coupure.

III QUELLES CONSEQUENCES IMMEDIATES POUR L'ASSOCIATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES QUELLE SERAIT LA VIE DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES ?

Partant de cette analyse

de l'observation de la vie d'autres associations (ACOF, association des maîtresses des écoles maternelles, association de professeurs de Math, de langue, ANCE, etc...)

1 - Accepter de passer le relai aux syndicats pour les démarches et négociations pratiques et syndicales, ce qui n'exclut pas l'attitude active de "Garant Moral" de l'Association Française des Psychologues Scolaires.

2 - Révision du statut : article 2, titre I :

"Informer de leurs positions" au lieu de "intervenir"
"Réflexions et Positions" au lieu de "revendications"

.../...

... l'analyse de l'impact de ces programmes sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

... les résultats de ces programmes ont été analysés pour leur impact sur la psychologie sociale.

3 - S'affirmer en assumant toutes sortes d'activités :

- Congrès ~~_____~~ *Séminaires*

- ~~Susciter des~~ rencontres avec d'autres associations pour des colloques (nationaux et internationaux), journées d'études :

- exemple : - semaine sur l'Enfance Inadaptée organisée par le CREAI à Rouen
- colloque international sur "identité - sexualité" à Toulouse (du 3 au 7 septembre 1979)
- colloque international sur l'année de "l'Enfance" à York (juillet 79)
- etc...

Analyse des pratiques :

exemple : ~~journée de réflexion sur l'identité du GAPP, organisée par l'ANCE à Toulouse. (Pourquoi pas l'AFPS ?)~~

- être en fait une instance de formation continuée
- diffusion et élargissement de nos expériences :

exemple : ~~les regroupements Rorschach organisés intra-Psychologues Scolaires, à Bordeaux~~

- ~~des après-midis de travail organisés par les Psychologues Scolaires de la Gironde.~~
- Rôle d'information sur les droits réels (de réunion par exemple)
- Recherche à développer

* *Sur* ces points de vue, la revue prend une place importante :

- sauvegarder l'apport d'articles extérieurs ~~qui en font sa~~ valeur
 - reflète ~~de~~ la vie de l'Association, de ses positions, de ses vœux *publier*
 - ~~de~~ les articles envoyés par les Psychologues Scolaires relatant leurs recherches, leurs pratiques, leurs expériences
-

FINALITES DE L'ASSOCIATION : Vie - Participation

Intervention : -intérêt d'une définition qui ne va pas contre les syndicats
-entraîne réflexion sur participation individuelle à un syndicat
-tendance de certains syndicats à jouer le rôle d'une Association
-révision des statuts : prochain Congrès ?

G. BETE : Défense personnelle sous forme d'un garant moral

ORLIAGUET : On se trouve parfois devant le vide syndical, d'où action à la limite

LESCARRET : Attitude de fond n'exclut pas des démarches vis-à-vis de l'Administration

BRUN : Déterminismes sociaux exigent des réflexions

LESCARRET : Modalités pratiques d'intervention
(Indemn. Problème de fond quant à la fonction
Logement)

CHAIGNEAUD : Problème de l'après-midi mensuelle de réflexion - suppression avec nombre
de participants
Rôle association - informer les administrations sur l'intérêt de ces réunions
informer les Psychologues Scolaires sur la même question

ATTHEMONT : Syndicat tourné vers l'action
Association tournée vers la réflexion

Le présent rapport a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements qu'il contient ont été obtenus de sources fiables et sont exacts.

Le présent rapport a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements qu'il contient ont été obtenus de sources fiables et sont exacts.

Le présent rapport a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements qu'il contient ont été obtenus de sources fiables et sont exacts.

Le présent rapport a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements qu'il contient ont été obtenus de sources fiables et sont exacts.

Le présent rapport a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements qu'il contient ont été obtenus de sources fiables et sont exacts.

FINALITES DE L'ASSOCIATION

Indemnité de logement : fond relève de l'AFPS
Cas particulier appartient au syndicat (conseil de l'AFPS et Orientation vers telle ou telle instance)

Réflexion mensuelle sur le travail

AFPS doit informer tous les départements de cette possibilité
4 demi-journées par an
fixer les contenus
envoyer un compte rendu des débats
profiter de la réunion pour parler association

Syndicat ----> action
Association ----> réflexion

5 abs
33 pour

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1. The first part of the report is devoted to a general discussion of the problem and the methods used in the investigation.

2. The second part of the report is devoted to a detailed description of the experimental apparatus and the results obtained.

3. The third part of the report is devoted to a discussion of the results obtained and a comparison with the theoretical predictions.

4. The fourth part of the report is devoted to a summary of the results and conclusions.

5. The fifth part of the report is devoted to a list of references.

CENTRE DE PARIS : stage avant les vacances de Printemps
54 places

Revue

Finalités de l'AFPS - Congrès - Séminaire - Enfant
Formation

Service unique de Psychologie de l'Education
CCES

Année de l'Enfance

Association Internationale de Psychologie Scolaire

Congrès 75 Munich

77 Elsenaur (Danemark)

78 York (Grande Bretagne)

Année Internationale de l'Enfance (ONU)

Projet distribué

(Rapporteur J.C. GUILLEMARD)

- Six collègues ont participé à la discussion.

On note que dans les rapports des départements, une forte majorité se dégage en faveur du corps unique cependant :

- a) De nombreux départements n'ont pas approfondi la question
- b) Certains tout en donnant leur accord émettent des réserves sur les modalités de réalisation
- c) La commission s'étonne de voir ressurgir des craintes qu'on croyait dépassées : crainte de se voir absorbé par les Conseillers d'Orientation, de subir leur hiérarchie, leurs contraintes, leur intégration au système. Tous arguments qui avaient été utilisés pour repousser le statut de 1970.

On note aussi que ce sont les départements qui ont l'expérience d'un fonctionnement en "Service de Psychologie" qui sont le plus en pointe par rapport à ce projet (Isère, Orne).

On se rapporte alors au texte élaboré au Congrès de Menton et on constate qu'avait été donné mandat pour une élaboration concrète d'un projet. Les réticences exprimées dans les rapports comme le nombre réduit de participants à cette Commission ne sont-ils pas les signes d'une résistance au changement qui bloque l'imagination.

La Commission pense que les propositions du Congrès de Menton restent valables : on ne peut reculer par rapport à ce texte et il faut s'attacher à élaborer avec précision les modalités du passage au service unique. Ceci ne peut être le fait des seuls Psychologues Scolaires ni des seuls Conseillers d'Orientation.

La Commission propose que les deux catégories apprennent à mieux se connaître et à comprendre leurs problèmes respectifs et pour cela poursuivent et développent les contacts puis à titre personnel ou officiel dans plusieurs départements (par exemple sur le thème de la liaison CM2/6ème ou des élèves de SES).

La Commission propose que le Bureau National de l'Association Française des Psychologues Scolaires rencontre le Bureau National de l'ACOF pour mettre au point une journée d'étude commune qui permettrait l'élaboration d'un projet soumis ensuite à discussion et remaniement au cours de journées d'études régionales (ou académiques ou départementales) rassemblant Psychologues Scolaires et Conseillers d'Orientation. Les projets régionaux seraient alors réunis en synthèse qui constituerait le projet commun de Corps Unique.

La Commission examine ensuite un document élaboré par l'Isère et concernant le fonctionnement du Service de Psychologie Scolaire de ce département. L'expérience de Grenoble en ce domaine montre clairement l'intérêt de ce type de fonctionnement. La Commission pense que les craintes de certains Psychologues Scolaires par rapport à un service, à sa pesanteur administrative, à sa hiérarchie, viennent de l'ignorance de ce modèle de fonctionnement totalement étranger à leur pratique habituelle.

La Commission souhaite que soit étudiée l'articulation Service de Psychologie/Equipe Educative qui à ses yeux n'implique pas de contradiction.

Dans ce cadre est évoqué le problème du statut des rééducateurs et d'une manière plus générale des statuts et des rôles dans une équipe. Pour la Commission, l'identité professionnelle de chacun, le refus de l'interchangeabilité des rôles doit être compatible avec l'absence de hiérarchie.

January 1, 1900

The first part of the report deals with the general situation of the country at the beginning of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The second part of the report deals with the cotton trade. It is found that the cotton trade is in a state of depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The third part of the report deals with the sugar trade. It is found that the sugar trade is in a state of depression, and that the principal causes of this are the low price of sugar and the high price of cotton.

The fourth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The fifth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The sixth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The seventh part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The eighth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The ninth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The tenth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The eleventh part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The twelfth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The thirteenth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

The fourteenth part of the report deals with the general situation of the country at the end of the year. It is found that the country is in a state of general depression, and that the principal causes of this are the low price of cotton and the high price of sugar.

SERVICE UNIQUE DE PSYCHOLOGIE DE L'EDUCATION

Six collègues à la Commission (?) Résistance au changement bloque-t-elle l'imagination ?

Surprise de craintes crues dépassées

Psychologues Scolaires et Conseillers d'Orientation doivent d'abord se connaître

-----> Contacts départementaux

-----> AFPS/ACOF -----> document pour journées d'études régionales

Conservation des rôles

Absence de hiérarchie

Diffuser le document de l'Isère sur le service de Psychologie Scolaire

Corps unique de Psychologues dans l'école

Sortir de son égoïsme, de son petit confort personnel.

Pour 26

Contre 0

Abs. 2

FORMATION

QUELQUES REFLEXIONS AU SUJET DE LA FORMATION

Deux préoccupations :

- préoccupations immédiates pour l'utilisation des 15 jours --- définition de contenus.
- d'autres préfèrent ne pas accepter les conditions de formation actuelle et préfèrent dans le cadre général de la définition de la fonction du Psychologue à l'école, se pencher sur la formation s'attachant à cette définition.

Des questions ?

- Q'entend-on par Psychologue à part entière ?
- Problème de l'analyse des motivations
- Le recrutement doit-il se faire à partir d'enseignants, y aurait-il d'autres moyens de définition du champ d'application, l'école; que la pratique pédagogique ? (consulter ~~par~~ Langevin Wallon ?)
- Problème de la généralisation et de l'institutionnalisation des rencontres ; faire des rencontres départementales de lieu possible de formation
- Problème de la recherche et de l'action dans la définition d'un projet de formation.

Tout le monde souhaite que la formation n'ait lieu qu'en Université selon les modalités du Congrès de Menton mais selon leur cheminement personnel ; deux pôles apparaissent dans la définition des projets de formation :

- réflexion théorique sur ~~ce~~ qu'est la fonction du Psychologue dans l'école : celui qui aide à être ; et ensuite définition de contenus
- Est-ce que l'acceptation de la formation qu'on nous propose et l'enrichissement des connaissances qui en découlent ne favoriseraient-ils pas l'évolution personnelle ~~vous~~ permettant de mieux définir la fonction.

Données de base

- présenter l'état des lieux de la formation des religieux et des religieuses

- analyser les liens entre la formation et la vie religieuse

- identifier les enjeux de la formation des religieux et des religieuses

- décrire les différents types de formation des religieux et des religieuses

- analyser les conditions de la formation des religieux et des religieuses

- identifier les acteurs de la formation des religieux et des religieuses

- analyser les processus de la formation des religieux et des religieuses

- identifier les défis de la formation des religieux et des religieuses

FORMATION

A partir des conclusions de Menton...

- Pourquoi porter notre attention sur les critères de choix. C'est le problème de l'Administration, pas le nôtre. Mais le choix n'est peut-être pas si mauvais
- Souci de suivre l'Université

-
- 1 - Préoccupation immédiate : les 15 jours en Université; contenu ?
 - 2 - Ne pas accepter les 15 jours et préférer, dans le cadre de la définition du Psychologue à l'école, se pencher sur sa formation.

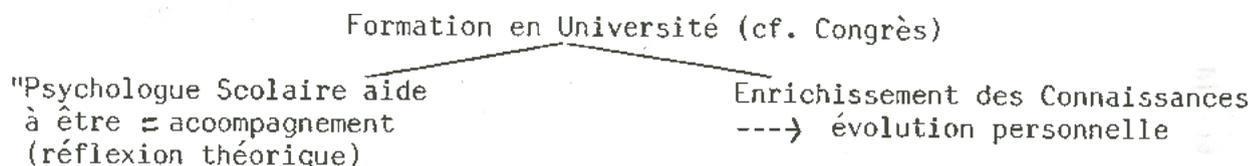
"Psychologue à part entière" - Haut niveau

Analyse des motivations ---> recherches à faire

Recrutement : à partir d'enseignants ?

Régionalisation et institutionnalisation des rencontres (autoformation)

Recherche et action



Le formateur est-il Psychologue ou Pédagogue ?

La fonction de Psychologue Scolaire est une fonction vivante ---> impossible à définir.

La responsabilité oblige les gens à se hisser à la hauteur.

X C'est le diplôme qui fait le Psychologue. En a-t-on les qualités ?

Les jugements se réfèrent à la qualité, non à la fonction.

C'est la fonction qu'il faut définir

Le Psychologue est comme l'enfant, un être en devenir.

Il s'agit d'un document de travail.

Il est destiné à servir de base à la réflexion et à la prise de décision.

Il est soumis à la validation de la direction.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est communiqué à l'ensemble des acteurs concernés.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Il est révisé et mis à jour en fonction des évolutions.

Nous dénonçons les circulaires émanant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Inspection Académique, diffusées dans les écoles, demandant plus ou moins impérativement les signalements systématiques d'enfants handicapés (poussant la notion de handicap jusqu'à l'allergie selon ces circulaires.) (43)

A quoi correspond pour l'instituteur le fait de signaler ?

- atavisme
- besoin de déculpabilisation
- des compensations (ou décompensation) de la non acceptation des déviants

Appel à l'aide

Au lieu d'offrir la possibilité de signaler il vaut mieux offrir l'écoute en un lieu, un temps différent de la classe.

Nous croyions à la fréquentation amicale, au dialogue permanent avec les instituteurs afin de démystifier le rôle peu rassurant du Psychologue que l'administration, certains collègues voudraient nous voir endosser (pouvoir occulte, ambivalence, caution)

Afin de proposer une réponse différente à cet appel à l'aide que la liste de signalements, nous envisageons :

- information sur les structures de soins existantes ^{dsl} en cadre scolaire ou non.
- ^{tentative} essayer de modifier la relation enfant-maître (travailler sur le seuil de tolérance, dédramatisation...dialogue...)

Nous réaffirmons -selon le texte- que la Loi d'Orientation s'applique aux handicapés physiques, sensoriels ou mentaux. Ceci élimine d'emblée le signalement de tous les retards scolaires purs, les problèmes de silinguisme ; les problèmes enfants de classe adaptations...

Ne doivent passer en CCPE
devraient

- les enfants qui doivent entrer en adaptation
- les enfants suivis par les GAPP
- les enfants maintenus en maternelle

(2 réticences ---- 80)
(43)

- les retards scolaires
- les immigrés

~~Les CCPE devraient demander des précisions sur les projets pédagogiques des maîtres de perfectionnement, d'adaptation...
Essayer de susciter la réflexion à propos d'une pratique. La CCPE n'offre pas un chèque en blanc aux personnes qui prennent en charge l'enfant.~~

Le dossier

- s'assurer que les parents sont avertis de la saisine
- demander que, sur cette saisine, soient inscrits le nom des personnes et leur fonction, qui sont titulaires de la CCPE (80)
- le problème de la liberté individuelle des familles et saisine
- si, après saisine, il apparaît que l'enfant ne correspond pas aux critères de signalement ---- suppression, saisine
- importance de l'Equipe Educative (personnel à préciser) avant CCPE.
(confrontation légalement prévue par texte) ----- il se dégagerait des propositions à la CCPE
- le feuillet de synthèse -problème- le seul qui reste au fichier de la CDES (12)



1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the position of the various groups. It is a very general and superficial treatment of the subject.

2. The second part of the report deals with the economic situation of the country.

3. The third part of the report deals with the social situation of the country.

4. The fourth part of the report deals with the political situation of the country.

5. The fifth part of the report deals with the cultural situation of the country.

6. The sixth part of the report deals with the international situation of the country.

7. The seventh part of the report deals with the future of the country.

8. The eighth part of the report deals with the conclusion of the report.

9. The ninth part of the report deals with the appendix of the report.

10. The tenth part of the report deals with the bibliography of the report.

11. The eleventh part of the report deals with the index of the report.

12. The twelfth part of the report deals with the list of figures of the report.

13. The thirteenth part of the report deals with the list of tables of the report.

14. The fourteenth part of the report deals with the list of maps of the report.

15. The fifteenth part of the report deals with the list of abbreviations of the report.

- Le dossier doit-il être complet avant la CCPE
- Le problème de l'archivage. Quand détruit-on les dossiers ? (23)
- Révision des dossiers - fixer la date de révision (pas de délai au delà d'un an

Fonctionnement des commissions

- le problème de l'identité du Psychologue Scolaire dans ces commissions (46)
membre de droit, il n'est pas toujours pourtant titulaire mais invité
- exiger qu'un texte de synthèse rédigé par les membres de l'Equipe Educative soit seul inscrit sur feuille de synthèse. Lorsque l'enfant n'a pas été vu par un Psychologue Scolaire la partie psychologique doit être laissée en blanc.
- il est important de rentrer en contact avec les maîtres CAEI afin de les dissuader de faire du dépistage sauvage

-
- Doit-on, nous Psychologue Scolaire, améliorer les fonctions de la CCPE ?
 - Pourquoi cet écrémage, ce quadrillage, cette systématisation ?
 - Pourquoi cette extension du retard scolaire ?
l'administration ne recherche t'elle pas notre caution pour transformer la difficulté scolaire en handicap
 - Ne veut-on pas nous informer dans l'enfance inadaptée par ce biais.
 - Le problème de l'acceptation du "déviant" dans la société scolaire ou la société plus élargie
 - Le déviant / rapport au désir centralisateur de l'Administration (46)
 - Pourrait-on établir une liste des "droits de l'enfant" (46)



- Le problème de l'habitat social est un problème de politique sociale.
 - Le problème de l'habitat social est un problème de politique sociale.
 - Le problème de l'habitat social est un problème de politique sociale.

Le problème de l'habitat social

Le problème de l'habitat social est un problème de politique sociale. Il s'agit de trouver des solutions pour permettre à tous de vivre dans de bonnes conditions de logement. C'est un enjeu majeur de la politique sociale et de l'aménagement du territoire.

Les enjeux de l'habitat social

Les enjeux de l'habitat social sont multiples. Ils concernent d'abord l'accès à un logement décent et abordable pour tous. Ensuite, il s'agit de promouvoir des modes de vie durables et de favoriser l'intégration sociale des habitants. Enfin, l'habitat social joue un rôle clé dans la revitalisation des quartiers et la lutte contre la ségrégation spatiale.